
DIRECTIVE DÉCANALE

Réserve décanale 2019

Le décanat peut, **dans les limites du budget disponible**, apporter un soutien financier par le biais de la réserve décanale pour, en particulier :

- l'**organisation** de colloques/congrès, expositions, manifestations ;
- la mise sur pied de projets-pilotes ;
- les **voyages d'études**. Soutien à hauteur de CHF 2'000.- par année et par centre de coûts, ceci à condition que le voyage figure dans la demande de budget du centre de coûts demandeur. L'idée est de limiter, dans la mesure du possible, la contribution des étudiants à CHF 300.- maximum (décision du CF du 7 décembre 2011) ;
- la **participation des étudiants à des congrès/colloques ou tables-rondes** dans le cadre de la rédaction de leur mémoire (MA). Voir directive et formulaire sur le site de la faculté : [cliquez ici](#)
- La participation des **doctorants à des summer schools, journées de formation, écoles doctorales à l'étranger**. Voir directive et formulaire sur le site de la faculté : [cliquez ici](#)

Toute demande de financement **devra être adressée au décanat (doyen.lettres@unine.ch) et comprendra** :

- une description du projet, précisant le lien avec la FLSH
- un budget précis, mentionnant notamment le coût total du projet, ainsi que les autres sources de financement prévues